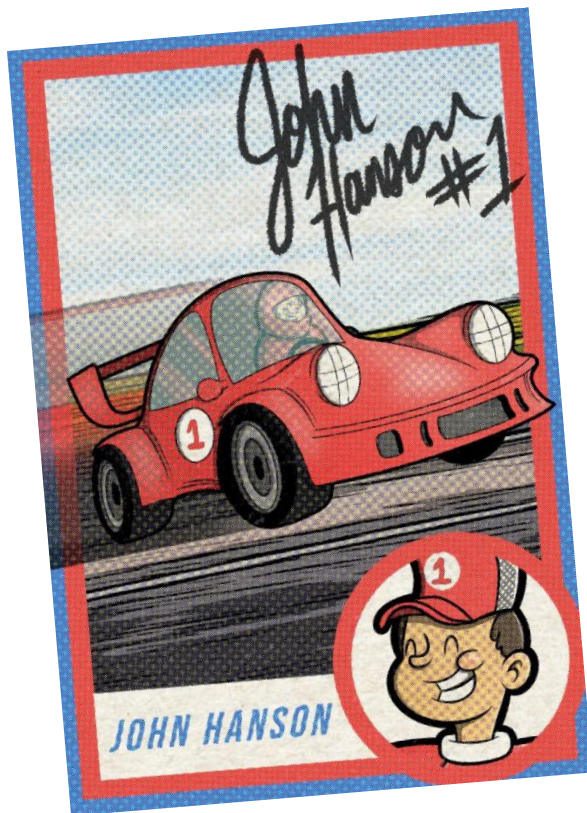


Guide à l'intention des élèves et des parents

Système d'encadrement de l'école Saint-Jean-Baptiste



« Un pas à la fois. Dans la bonne direction. En accueillant toutes les phases de l'expérimentation. Nous serons capables, ensemble, de permettre à tous les élèves d'appivoiser le monde merveilleux des relations humaines et du bien-être collectif! À l'école St-Jean-Baptiste, posons un geste responsable en persévérant dans le respect! »

John

1. FONCTIONNEMENT DE NOTRE SYSTÈME DE RENFORCEMENT POSITIF

L'équipe-école reconnaît qu'il est important de promouvoir et de renforcer les comportements appropriés et positifs chez les élèves. L'objectif est de favoriser et de maintenir un milieu d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire dans lequel tous les élèves peuvent atteindre leur plein potentiel. Pour ce faire, la mise en œuvre du système de soutien au comportement positif (SCP) est mise en place depuis 2020-2021. Nous renforçons donc les comportements positifs tout en aidant les élèves à faire des bons choix.

Les attentes des comportements sont enseignées et renforcées en lien avec les valeurs de l'école permettent le transfert de ces habiletés dans la vie de tous les jours.

Notre thème s'est inspiré du coureur automobile qui doit affronter des obstacles tout en évoluant sur le droit chemin. C'est pourquoi John accompagnera les élèves tout au long du primaire. Les images de voiture amassées leur permettront de faire avancer la voiture sur la piste et ainsi obtenir un trophée à la fin de la course, tout d'abord comme classe et éventuellement comme école.

Saint-Jean-Baptiste	Respect	Cette valeur illustre le respect en faisant de bonnes actions, elle représente l'importance de prendre soin de soi, des autres et de notre milieu de vie.
	Responsabilité	Cette valeur définit le besoin de l'élève de faire des choix éclairés, d'en assumer les résultats et de déterminer les meilleurs comportements.
	Persévérance	Cette valeur définit l'effort comme le moteur principal de la réussite. La réussite s'articule dans différentes sphères ; scolaire, sociale et individuelle. À chacun son défi et ses outils pour braver les obstacles.

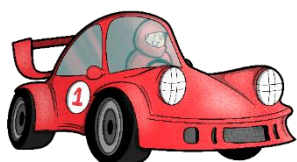
2. COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Les bons comportements des enfants seront valorisés de différentes façons telles que des sourires, pouces en l'air, encouragements, mais aussi par la remise d'images de voiture. Les images de voiture seront remises de façon aléatoire, selon les bons comportements des enfants, au cours d'une journée. En accumulant 5 images de voiture, l'élève se gagne un privilège individuel en classe et contribue à faire avancer la voiture de John Hanson sur la piste de course. Lorsque John complète un tour de piste de course, il gagne un trophée et toute la classe vit une célébration de groupe. Enfin, lorsque John a accumulé un certain nombre de trophées, nous vivons une célébration d'envergure avec tous les groupes de l'école.

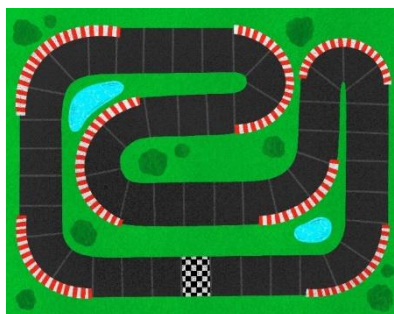
Finalement, nous avons déterminé les comportements attendus dans les différentes zones de l'école. Afin que les parents puissent nous appuyer dans cet effort de cohérence, les comportements sont détaillés dans le tableau qui se retrouve en annexe (Annexe 1).



John



Célébration INDIVIDUELLE



Célébration GROUPE-CLASSE

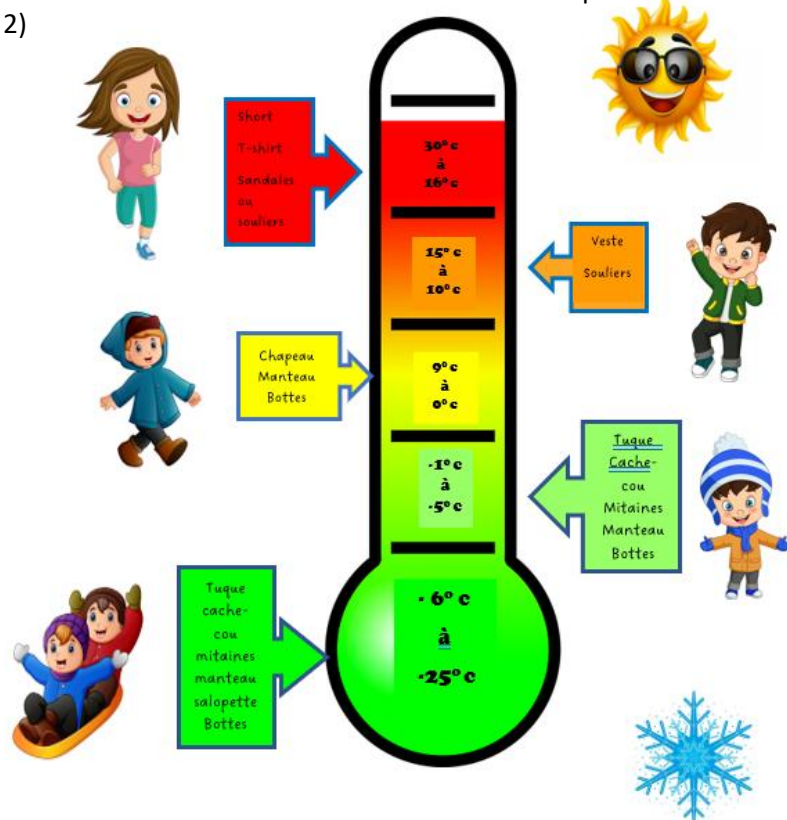


Célébration ÉCOLE

3. QUELQUES PETITES PRÉCISIONS SUR L'HABILLEMENT

Ici, à l'école Saint-Jean-Baptiste, je respecte le code vestimentaire établi par l'équipe-école pour adapter ma tenue aux valeurs du milieu scolaire et pour assurer ma sécurité. Ainsi, je porte :

- des vêtements exempts de signes ou de messages prônant la violence, la haine, le racisme, le sexisme, la sexualité, les boissons et produits énergisants, les drogues ou l'alcool;
- des vêtements qui cache entièrement les sous-vêtements;
- des shorts, bermudas, robes ou jupes qui sont d'une longueur minimale à la mi-cuisse (longueur jusqu'aux bouts des doigts lorsque le bras est le long du corps);
- des camisoles ou robes dont la largeur des bretelles est d'au moins la largeur de 2 doigts;
- des pantalons qui ne laissent pas voir ma peau au-dessus du genou;
- mon chapeau, ma casquette, ma tuque, mon capuchon (ou tout autre couvre-chef) uniquement lors de la circulation entre la porte d'entrée et le vestiaire;
- des souliers, des espadrilles ou des sandales qui tiennent bien dans le pied¹ ;
- des espadrilles et une tenue sportive lors des cours d'éducation physique ;
- une paire de chaussures à l'intérieur et une paire de chaussures différente à l'extérieur ;
- respect du thermomètre vestimentaire en lien avec la température ressentie à l'extérieur. (Annexe 2)



¹ Si je devais subir des dommages physiques à l'école, résultant du port de chaussures personnelles non sécuritaires (sandales de plage, pantoufles, etc.) ; le Centre de services scolaire ne pourra pas être tenue responsable et, conséquemment, n'offrirait aucun dédommagement.

4. L'INTIMIDATION, C'EST NON!

L'intimidation est une forme de violence qui se pratique verbalement, physiquement ou socialement dans un univers réel ou virtuel (cyberintimidation). Elle peut se manifester de diverses façons : agression physique, propos humiliants, menaces, extorsion (taxage) ou relation punitive (ignorer la présence de l'autre, refuser de communiquer avec lui, l'isoler socialement, etc.). Lorsque l'intimidation revêt un caractère répétitif, on parle alors de harcèlement.

Critères qui permettent de déterminer s'il est question d'intimidation :

- L'inégalité de pouvoir;
- L'intention de faire du tort;
- Des sentiments de détresse de la part de celui qui subit l'intimidation;
- La répétition des gestes d'intimidation sur une certaine période.

À l'école St-Jean-Baptiste, nous utilisons une approche modulée selon l'âge à l'égard des gestes de violence. Aux 2^e et 3^e cycle, la suspension externe peut être utilisée pour signifier l'arrêt d'agir sans équivoque. Au préscolaire et au 1^{er} cycle, nous priorisons la modélisation de comportements sociaux adéquats, mais si les gestes s'intensifient ou s'il y a récurrence, la suspension externe pourra également s'appliquer. Un retour avec le parent sera obligatoire pour le retour de suspension.

Les sanctions disciplinaires, mesures de réparation, lettre d'excuses, rencontres avec des partenaires sociaux ou autres, ateliers d'habiletés sociales, signalement à la protection de la jeunesse, etc. seront applicables et évalués selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes.

La direction de l'école avise les parents qu'en cas de récurrence, sur demande de sa part faite au CSS, en application de l'article 242, l'élève pourra être inscrit dans une autre école ou être expulsé des écoles du CSS.

Nous vous invitons à communiquer rapidement avec l'école si vous constatez que votre enfant est victime ou témoin d'intimidation.



5. CODE DE CONDUITE DES ÉLÈVES SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE



En tant qu'élève, dans l'utilisation de ces ressources informatiques du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe, je m'engage à :

- respecter les personnes, leur vie privée et à ne pas communiquer de renseignements personnels concernant quelqu'un d'autre;
- être poli(e) et responsable dans mes propos;
- ne pas transmettre du courrier non désiré, du courrier anonyme, à ne pas utiliser le nom d'une autre personne et ne pas participer à des chaînes de lettres;
- ne pas utiliser les listes d'envoi afin d'expédier des messages non pertinents au regard des activités pédagogiques;
- respecter la confidentialité des codes d'accès et des mots de passe et à éviter tout geste visant à connaître le code d'accès ou le mot de passe d'une autre personne;
- ne pas télécharger ou diffuser des propos ou du contenu de nature offensante, diffamatoire, discriminatoire, haineuse, violente, indécente ou raciste ou pouvant nuire à la réputation d'une autre personne, à celle du Centre de services scolaire, de ses écoles et de ses Centres;
- ne pas utiliser les équipements informatiques à des fins de publicité, de propagande, de harcèlement ou de menace;
- respecter le droit d'auteur et éviter de participer à des activités de piratage, notamment par la reproduction illégale de musique, jeux, logiciels et de fichiers;
- respecter les mesures de sécurité établies par le Centre de services scolaire et à éviter tout acte d'intrusion ou pouvant nuire au bon fonctionnement ou pouvant endommager les équipements informatiques du Centre de services ou d'autres;
- éviter de poser des gestes visant à introduire et propager des virus, à modifier ou détruire sans autorisation des données ou des fichiers;
- ne pas installer sans autorisation des programmes;
- ne pas abuser des ressources informatiques à des fins personnelles notamment en effectuant un stockage d'informations inutiles;
- éviter d'utiliser Internet pour écouter la radio, une émission de télévision ou pour participer à des jeux collectifs en dehors d'une activité pédagogique supervisée;
- éviter toute activité illégale et contraire à la Politique sur l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication du Centre de services, ou qui serait incompatible avec la mission de l'école ou du Centre.

Je suis conscient aussi que le Centre de services puisse en tout temps avoir accès aux fichiers que j'ai sauvegardés sur le disque dur d'un ordinateur ou sur un serveur et que je ne peux considérer ces fichiers comme confidentiels. De plus, si je ne respecte pas mon engagement, des sanctions pourront être appliquées allant de la perte du droit d'utilisation des équipements informatiques jusqu'à la suspension ou à l'expulsion selon la gravité du manquement.



6. ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE ET DU PARENT

Je, _____, m'engage à faire les efforts nécessaires pour adopter des comportements positifs en tout temps, prendre les responsabilités qui me reviennent, faire preuve de persévérance et respecter les autres.

Conformément aux règles en vigueur, je suis conscient que l'école peut en tout temps avoir accès aux fichiers que j'ai sauvegardés sur le disque dur d'un ordinateur ou sur un serveur.

Je comprends mes responsabilités quant à l'utilisation des équipements informatiques mis à ma disposition et je m'engage à les respecter.

Je m'engage à respecter le code vestimentaire établi par l'équipe-école.

Si je ne respecte pas mon engagement, des sanctions pourront être appliquées allant de conséquences logiques, de gestes réparateurs jusqu'à la suspension ou à l'expulsion, selon la gravité du manquement.

Signature de l'élève : _____

Signature du parent : _____

Date : _____

A handwritten signature in black ink that reads "John Hanson #1". The signature is stylized with large, bold letters and a prominent number 1 followed by a hash symbol.

Annexe

**Section à détacher
et
à conserver à la maison.**

École Saint-Jean-Baptiste

MATRICE DES COMPORTEMENTS

Aires de vie				
	Classe	Corridors / Escaliers	Salle de toilettes	Casiers
RESPECT	Je lève la main. J'attends mon tour. J'écoute attentivement la personne qui parle. J'adopte une attitude positive.	Je circule en silence pendant les heures de cours. Je marche à droite. Je respecte l'espace des autres.	Je respecte mon intimité et celle des autres. Je suis en silence pendant les heures de cours.	J'accepte de partager mon casier. Je respecte l'espace de l'autre. Je prends soin du matériel autour de moi.
	Je fais de bons gestes. J'ai de bonnes paroles envers moi-même et les autres. Je suis un modèle positif pour mes pairs en tout temps.			
	J'ai le matériel nécessaire. Je prends soin du matériel. Je suis prêt à temps.	Je m'occupe de moi-même. Je me rends directement à l'endroit prévu. J'adopte des comportements sécuritaires.	Je tire la chasse d'eau. Je me lave les mains. J'utilise une quantité raisonnable de savon et de papier.	Je m'habille convenablement selon la température. Je garde mon espace propre. Je garde que les effets nécessaires. Je range mes vêtements correctement.
	J'adopte des comportements sécuritaires. Je suis les consignes de l'adulte en tout temps.			
PERSÉVÉRANCE	Je m'investis dans la tâche demandée. Je remets des travaux de qualité.	J'utilise un ton de voix approprié en dehors des heures de cours.	Je garde l'endroit propre.	Je suis autonome pour m'habiller / déshabiller. Je m'habille / déshabille rapidement.
	Je cherche des solutions à mon problème. J'applique les stratégies apprises.			

École Saint-Jean-Baptiste

MATRICE DES COMPORTEMENTS

Aires de vie

	Gymnase / Vestiaire	Carrefour d'apprentissages	Aires de dîner	Service de garde	Cour d'école
RESPECT	J'ai un bon esprit sportif. Je respecte mon intimité et celle des autres.	J'adopte le volume de voix demandé. J'utilise le matériel adéquatement.	Je respecte l'espace de l'autre. J'adopte le volume de voix demandé.	J'adopte le volume de voix demandé. J'attends mon tour.	Je respecte les zones de jeux. Je joue en respectant les règles établies.
	Je fais de bons gestes. J'ai de bonnes paroles envers moi-même et les autres. Je suis un modèle positif pour mes pairs en tout temps.				
	Je m'assure que mes espadrilles sont bien attachées. Je respecte les règles de sécurité. Au vestiaire, je chuchote lorsque j'ai besoin de communiquer.	Je replace le matériel au bon endroit.	Je jette mes déchets à l'endroit prévu. Je garde mon espace propre. Je reste assis à ma place toute la durée du repas. Je lève ma main pour faire une demande.	Je m'occupe de moi-même. Je replace le matériel au bon endroit. Je prends soin du matériel.	Je me dirige dans l'école au son de la cloche. Je joue de façon sécuritaire. Je demeure dans les limites de la cour.
	J'adopte des comportements sécuritaires. Je suis les consignes de l'adulte en tout temps.				
	Je participe activement.	Je choisis un livre à ma pointure. Je m'investis dans la tâche demandée.	Je développe des relations harmonieuses avec les autres.	Je règle mes conflits pacifiquement. Je développe des relations harmonieuses avec les autres.	Je règle mes conflits pacifiquement. Je développe des relations harmonieuses avec les autres.
	Je cherche des solutions à mon problème. J'applique les stratégies apprises.				

École Saint-Jean-Baptiste

MATRICE DES COMPORTEMENTS

Aires de vie

Autobus

J'attends mon tour pour entrer et sortir de l'autobus.

Je respecte l'espace de l'autre.

Je parle à voix basse.

Je suis respectueux dans mes paroles et dans mes gestes.

Je fais de bons gestes.

J'ai de bonnes paroles envers moi-même et les autres.

Je suis un modèle positif pour mes pairs en tout temps.

Je marche sur le trottoir et je traverse à l'endroit prévu.

Je reste assis avec les pieds vers l'avant.

J'applique les règles du transport scolaire.

J'adopte des comportements sécuritaires.

Je suis les consignes de l'adulte en tout temps.

Je développe des relations harmonieuses dans mes gestes et mes paroles.

Je cherche des solutions à mon problème.

J'applique les stratégies apprises.



GRADATION DES CONSÉQUENCES

Comportements d'agression

S'APPLIQUE POUR :

**TOUTE AGRESSION VERBALE DIRIGÉE ENVERS UNE
PERSONNE
(ADULTE OU ENFANT).**

**TOUT GESTE D'AGRESSION PHYSIQUE DIRIGÉ
ENVERS UNE PERSONNE
(ADULTE OU ENFANT).**



**LA GRADATION DES CONSÉQUENCES EST REMISE
À 0 AU DÉBUT DE CHAQUE MOIS.**

**LA DIRECTION SE RÉSERVE LE DROIT, EN FONCTION DE LA
GRAVITÉ DU COMPORTEMENT, D'APPLIQUER LES
CONSÉQUENCES QU'ELLE JUGE APPROPRIÉES.**





GRADATION DES CONSÉQUENCES

des comportements agressifs à l'école



1 période en classe d'accueil



1 période en classe d'accueil +
1 récréation d'accueil



1 période en classe d'accueil +
2 récréations d'accueil

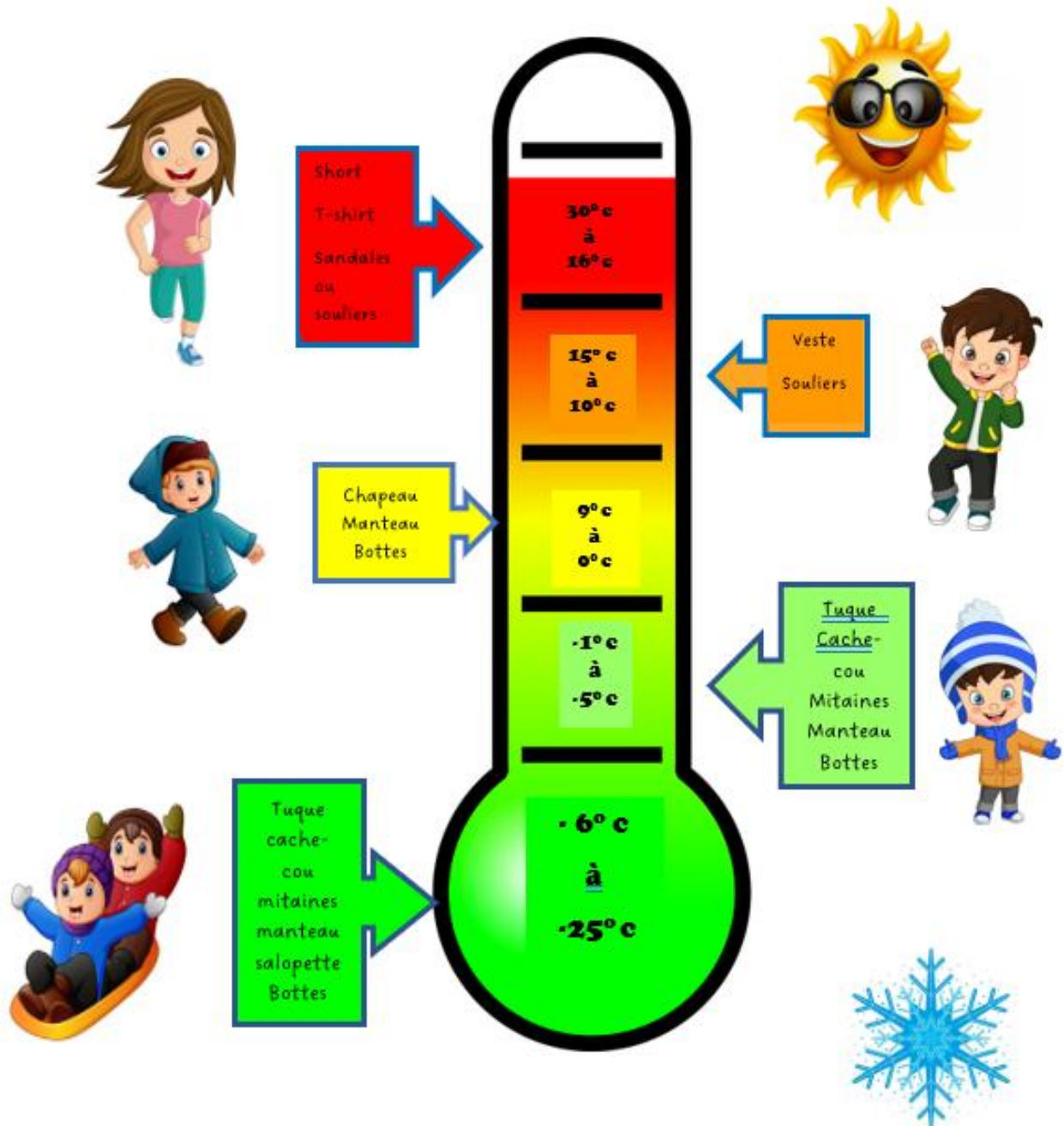


1 période en classe d'accueil +
2 récréations d'accueil +
1 dîner d'accueil



Suspension interne :
déterminée par la direction

Thermomètre vestimentaire École Saint-Jean-Baptiste



Annexe 3

HORAIRE DE LA JOURNÉE



Horaire 2024-2025	Précolaire	Primaire
SDG ouvert	6 h 40 à 8 h 15	6 h 40 à 7 h 52
Accueil	8 h 15 à 8 h 20	7 h 52 à 7 h 57
Période 1	8 h 20 à 9 h 20	7 h 57 à 8 h 57
Période courte		8 h 57 à 9 h 03
Période 2	9 h 20 à 10 h 20	9 h 03 à 10 h 03
Récréation AM		10 h 03 à 10 h 23
Période 3	10 h 20 à 11 h 23	10 h 23 à 11 h 23
Dîner	11 h 23 à 12 h 43	11 h 23 à 12 h 43
Accueil	12 h 43 à 12 h 48	12 h 43 à 12 h 48
Période 4	12 h 48 à 13 h 48	12 h 48 à 13 h 48
Récréation PM		13 h 48 à 14 h 08
Période 5	13 h 48 à 14 h 27	14 h 08 à 15 h 08
Période courte	14 h 27 à 14 h 33	
Déplacement	14 h 33 à 14 h 38	15 h 08 à 15 h 13
SDG ouvert	14 h 38 à 17 h 30	15 h 13 à 17 h 30

INFORMATIONS DIVERSES

Coordonnées de l'école	Secrétariat : 450 546-2856 SDG : 450 546-3477 sec.saint-jean-baptiste@cssh.gouv.qc.ca
Communication école famille	La plupart des messages vous seront transmis par courriel. Toutefois, il est important de vérifier régulièrement le sac de votre enfant, car il pourrait y contenir des messages. Si vous devez communiquer avec le titulaire de votre enfant, un enseignant spécialiste, un professionnel ou la direction, nous vous invitons à écrire une note à l'agenda, à envoyer un courriel ou à téléphoner au secrétariat.
Circulation dans l'école	Les parents et visiteurs ne sont pas autorisés à circuler librement dans l'école et sur la cour. Si vous devez entrer dans l'école, vous devez obligatoirement vous présenter au secrétariat (sur les heures de cours) ou au SDG.
Absence de l'élève	Les parents ont la responsabilité d'informer l'école d'une absence de leur enfant en téléphonant au secrétariat. Il est possible de laisser un message sur la boîte vocale à toute heure du jour. Il est également possible de motiver une absence via le portail parent Mozaik.
Retard de l'élève	Tout élève qui arrive en retard le matin ou au retour du diner doit se présenter à l'entrée principale et passer au secrétariat pour donner sa présence.
Changement service de garde	Il est important de communiquer tout changement le plus rapidement possible. L'heure maximale pour demander un changement pour la journée est 13 h 30. Aucune sortie aux restaurants ou à l'épicerie n'est permise sans être accompagné d'un adulte.
Arrivée et départ des élèves	Les parents qui viennent reconduire leurs enfants le matin et le chercher en fin de journée doivent utiliser la voie d'accès donnant sur la rue St-Nicolas (section piétonnière). Les élèves sont autorisés à entrer sur la cour à partir de 7 h 45. Les élèves qui dînent à la maison peuvent revenir seulement à partir de 12 h 35.

Identification des effets personnels	Il est très important d'identifier tous les effets personnels des élèves (effets scolaires, vêtements, boîtes à diner, plats, etc.).
Repas et collations	Nous vous encourageons à envoyer des aliments sains à votre enfant, autant pour la collation que pour le dîner. Les friandises ne sont pas acceptées. Il est important que votre enfant ait ses propres ustensiles.
Médicaments	Si votre enfant doit prendre des médicaments (prescrits par le médecin seulement) à l'école , vous devez nous en informer et remplir un formulaire chaque année, nous autorisant à lui administrer. Vous pouvez demander le formulaire à l'enseignante de votre enfant ou en vous adressant au secrétariat de l'école.
Blessure	Si votre enfant doit être dispensé de pratiquer certaines activités, veuillez nous faire parvenir un billet de son médecin traitant.
Absences pour vacances durant les jours de classe	L'école ne pouvant autoriser une absence pour voyage, l'élève et les parents doivent assumer l'entière responsabilité de cette absence. L'enseignant est responsable de l'ensemble du groupe et doit planifier son enseignement pour répondre aux besoins de chacun des élèves. De plus, l'enseignant n'est pas tenu de préparer du travail spécifique pour l'élève avant son départ. Au retour de l'élève, l'enseignant lui fournira certains travaux effectués pendant son absence, s'il en fait la demande. Les parents s'assurent eux-mêmes de la réalisation et de la récupération académique. L'enseignant ou l'enseignante ne peut être tenu responsable des difficultés rencontrées à la suite de cette absence.
Maladie contagieuse	Si votre enfant a une maladie contagieuse, nous vous demandons d'aviser immédiatement l'école. Nous devons informer le CLSC de la MRC d'Acton concernant certaines de ces maladies afin d'éviter qu'elles se propagent. Il est alors préférable que l'enfant demeure à la maison et ne revienne que lorsqu'il est capable de suivre les activités scolaires.